

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES



Mémoire en Conseil Municipal

Vu la délibération du conseil communautaire du 27 avril 2025 relative aux obligations de communication au Président de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil communautaire du 22 décembre 2024 relative à la fixation des tarifs des sépultures pour l'année 2025.

Vu le dossier présenté par M. [REDACTED]

Il résulte de l'étude des dossiers que le candidat [REDACTED] est titulaire de la concession de sépulture n° [REDACTED] à l'abri de la sépulture n° [REDACTED] de la commune.

ARRÊTÉ

Article premier : La concession de sépulture n° [REDACTED] est attribuée au candidat [REDACTED] pour une durée de [REDACTED] ans, à compter du [REDACTED] au [REDACTED] 2025.

Article 2 : Cette concession est attribuée à titre de concession pour une durée de 15 ans, prenant effet le 01 octobre 2025 et expirant le 31 octobre 2040.

Article 3 : La concession est attribuée au titre d'une concession funéraire.

Article 4 : Sous réserve de l'absence de tout autre droit de concession funéraire sur une même sépulture par Limoges Métropole, ou d'opposition de la commune (notamment) d'opposition d'un tiers ou tout autre droit de concession funéraire, la concession est attribuée au candidat [REDACTED] pour une durée de [REDACTED] ans, à compter de la date de la présente délibération.

Article 5 : Cette concession est attribuée au candidat [REDACTED] pour une durée de [REDACTED] ans, à compter de la date de la présente délibération.

Limoges Métropole, représentée le Maire, Secrétaire Général

DÉCISION

Décision d'attribution d'une concession cinéraire - 900-2

1 DOCUMENT - Publié le 4 Décembre 2025

 **DEC_FUNER_900_2_ATTRIBUTION_CONCESSION.pdf**
(.pdf, 328,8 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**